

Une gestion au quotidien toujours aussi attentive

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 7 485 314 €.

Recettes

Les crédits prévisionnels pour des services (Sémaphore, école de musique, crèche halte-garderie, restaurant scolaire, CLSH et garderies) sont en très légère diminution. La participation de la CAF pour la crèche et le CLSH, dans le cadre du contrat enfance, est orientée à la baisse.

L'attribution de compensation versée par Clermont Communauté correspond au montant perçu par la ville en 1999 au titre de la Taxe Professionnelle, plus une majoration dans le cadre de la loi SRU (habitat social). Clermont Communauté nous verse également une dotation de solidarité basée, entre autre, sur le critère du dynamisme économique. La Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'État, progresse de 1,56 %, moins que l'inflation.

Selon la loi de finance, les bases d'impositions des impôts locaux devaient être réévaluées de 1,60 %. Or la notification des services fiscaux fait apparaître des variations différentes pour notre commune : +1,944 % pour la taxe d'habitation, +1,177 % pour le foncier non bâti, et - 3,963 % pour le foncier bâti. La justification fournie par les services fiscaux : démolitions importantes de bâtiments industriels dans la zone de Ladoux. Cette seule baisse représente une perte d'environ 67 000 €. À peine compensée par les autres hausses, la perte nette pour la commune, à taux constant, s'élève donc à 43 000 €. Ce manque à gagner représente à lui seul 1,5 % de l'augmentation globale de 4 % qui a dû être adoptée. Toutefois, cette année encore, la commune a décidé de favoriser les ménages les plus modestes ne payant que la taxe d'habitation. Les variations sont donc différentes selon les taux. Ainsi la taxe foncière sur le foncier bâti progresse de 4,8 % alors que la taxe foncière sur le foncier non bâti et surtout la taxe d'habitation ne progressent que de 3 %. Les taux de la part communale des trois taxes pour 2008 seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 16,35 % ;
- Taxe foncière sur le bâti : 14,41 % ;
- Taxe foncière sur le non bâti : 103,62 % ;

Dépenses

Les charges à caractère général sont en très légère baisse. Les dotations accordées aux écoles sont majorées de 1,8 %. Les charges de personnel augmentent de 7,27 %, compte tenu notamment du reclassement légal des agents, de l'augmentation des cotisations et de l'assurance pour les personnels et de la mise en place du chantier d'insertion (un agent d'encadrement et 8 personnes sous "contrat avenir"). Le prélèvement de 167 864 € pour manque de logements sociaux est à payer intégralement cette année, la ville n'ayant pas versé en 2006 aux bailleurs sociaux de participation ni aux travaux ni aux déficits de leurs opérations. Les autres charges de gestion courante sont en légère augmentation. Les subventions accordées aux associations sont maintenues au même niveau que les années précédentes. Les charges financières sont en augmentation compte tenu du prêt contracté pour l'achat du domaine de la Prade. Une charge exceptionnelle de 38 600 € est inscrite pour participer au déficit de l'OPHIS pour la construction des logements sociaux place de l'église et place de la Halle. Enfin, le virement à la section d'investissement est de 391 420 €.

Subventions versées aux associations

■ Amicale des sapeurs-pompiers	1 370 €
■ Amicale laïque	7 231 €
■ Amicale laïque (Volley)	12 000 €
■ Amis de l'Hôpital Nord.....	195 €
■ Association l'Espoir	329 €
■ AVF Accueil	406 €
■ CAVA.....	290 €
■ CAVA (25 ^e anniversaire)	2 500 €
■ CAVA (livre sur Cébazat)	264 €
■ CCAS Cébazat.....	100 000 €
■ CCAS Chanat (sapins de Noël).....	120 €
■ Cébaz'Tempo	800 €
■ Cébaz'Tempo (contrat d'objectif)	20 000 €
(versée au BS 2007 pour Inter'Notes 2008)	
■ Cébazat Sports.....	8 210 €
■ Club Regain.....	1 000 €
■ Comité de jumelage.....	1 000 €
■ Comité des fêtes	18 000 €
■ Comité social du personnel communal.....	13 800 €
■ Comité social du personnel communal	1 100 €
■ Donneurs de sang bénévoles.....	330 €
■ Espace et Courses (versée au BS 2007).....	830 €
■ Office clermontois jeunesse et loisirs	1 600 €
(participation opération "Carte Cité Jeune")	
■ PEP Clermont-Ferrand	100 €
■ Pétanque	165 €
■ Société de chasse La Saint-Hubert	300 €
■ Société de pêche	528 €
■ Tennis Club Cébazat.....	786 €
■ Cébazat Activités Loisirs	400 €
■ Les Uns Parfaits	500 €
■ Cébazat Commerce Artisanat.....	415 €
■ La Jonquille (producteurs bio au marché)	300 €
■ Coopératives scolaires écoles maternelles	1 350 €
■ Coopératives scolaires écoles primaires.....	2 500 €
■ Provision pour projets 2008/2009.....	3 500 €
■ Réserve de subventions	111 €
TOTAL.....	202 330 €

ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2008 du service assainissement s'équilibre à 200 000 € en section d'exploitation et à 56 500 € en section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement proviennent uniquement de la redevance d'assainissement qui a été portée à 0,55 € HT le m³ lors du conseil municipal du 21 février 2008.

Les dépenses sont réparties entre la participation versée à Clermont Communauté (station d'épuration) et au SIVOM de la Vallée du Bédât (travaux concernant sur le collecteur intercommunal), les intérêts d'emprunt (en baisse puisque nous n'avons pas contracté de prêt depuis 1997), les honoraires de contrôle, les amortissements et le prélèvement.

En section d'investissement, les recettes se limitent au prélèvement et aux amortissements et les dépenses au remboursement du capital des emprunts et aux immobilisations en cours (crédit pour les travaux programmés cours des Perches).

Pour que le sport s'illumine !

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 1 265 266 €.

Comme chaque année les recettes proviennent principalement du fonds de compensation de la TVA, de la TLE, des amortissements et du virement de la section de fonctionnement. 118 560 € de subventions ont été sollicitées auprès du Département pour l'aménagement effectué avenue de la République (parking, trottoirs sécurisés et espaces verts) et du SIEG (divers travaux d'éclairage public dont



l'éclairage d'un des nouveaux terrains de football à la Prade). Enfin, un emprunt de 222 000 € est inscrit mais le budget supplémentaire de l'automne devrait permettre de ne pas le réaliser.

Le principal investissement de ce budget va aux équipements sportifs et à l'éclairage des terrains de foot de la Prade pour 223 500 euros.

Les autres dépenses courantes vont à des acquisitions de matériel et outillage pour les services techniques, de logiciels, de matériel informatique et de



bureau et de mobilier pour les services, les écoles, la crèche et Sémaphore. Sont également prévus des frais d'études pour le Domaine de la Prade et l'équipement de santé, et enfin des travaux de voirie et d'éclairage public.

Recettes

■ Fonds de compensation de TVA.....	258 286 €
■ Taxe locale d'équipement.....	20 000 €
■ Subvention Département :	
* Aménagement avenue de la République	18 400 €
■ Subvention SIEG.....	100 160 €
■ Amortissements.....	255 000 €
■ Virement de la section de fonctionnement	391 420 €
■ Emprunt.....	222 000 €

Dépenses

Voirie - Sécurité

■ Travaux de voirie.....	90 030 €
■ Éclairage public (Plaine de sports).....	138 500 €
■ Éclairage public (autres).....	61 419 €
■ Panneaux jalonnement (Domaine La Prade).....	1 180 €
■ Avance SMTC (travaux cours des Perches).....	40 000 €

Scolaire

■ Rangements.....	680 €
■ Matériels divers maternelle Jules-Ferry.....	900 €
■ Tapis sports primaire P.-et-M.-Curie.....	770 €
■ Rideaux primaire Jules-Ferry.....	2 500 €
■ Câblage salle inf. primaire Jules-Ferry.....	3 470 €

Enfance - Jeunesse

■ Crèche - Halte-garderie : barrières + étagères.....	1 520 €
■ Matériel volley.....	3 430 €
■ Matériels pour le CLSH.....	3 450 €
■ Bornes "Vigipirate" écoles et crèche.....	4 000 €

Matériel pour services techniques et espaces verts

■ Tondeuses.....	2 200 €
■ Traceuse peinture.....	1 500 €
■ Benne pour camion sableuse.....	8 400 €

Construction - Travaux - Acquisitions - Rénovations

■ Extension parc Pierre-Montgroux (bornage).....	1 500 €
■ Aménagts sportifs terrains de foot "La Prade".....	85 000 €
■ Rénovation 1 court de tennis.....	2 100 €
■ Rénovations locaux associatifs.....	1 550 €
■ Câblages centre social / locaux associatifs.....	17 820 €
■ Rénovation maison du parc (provision).....	10 000 €
■ Tableau électrique ateliers parc.....	3 500 €
■ Poteaux à sangles.....	1 800 €
■ Cendriers.....	700 €
■ Socle panneau électronique.....	1 000 €
■ Remboursement d'acquisition à EPF/SMAF.....	79 910 €
■ Sémaphore :	
Matériel son et lumière.....	10 000 €
Rideau fond de scène.....	2 100 €
Petits matériels.....	1 000 €
Travaux divers.....	6 225 €

Études

■ Domaine de la Prade.....	34 200 €
■ Équipement de santé.....	15 000 €

Culture

■ Acquisition d'instruments de musique.....	10 000 €
■ Acquisition d'œuvres d'art.....	5 000 €

Informatique - Mobilier - Divers

■ Matériel et logiciels informatique.....	52 700 €
■ Installation fibre optique mairie/centre social.....	3 500 €
■ Acquisition de mobilier :	
Restaurants scolaires.....	1 450 €
Sémaphore.....	2 000 €
École de musique.....	2 000 €

Opérations financières et divers

■ Remboursement d'emprunts.....	544 500 €
■ Transfert de subvention.....	6 762 €

NOUVEAUX TARIFS DES SERVICES

À compter du
1^{er} septembre 2008,
sauf indication
spécifique.



NOUVEAU

Ateliers-théâtre du mercredi (enfants de 8 à 12 ans) :

- Enfant résidant à Cébazat : 50 €
- Enfant résidant hors Cébazat : 75 €

CULTURE

École de musique

	Nombre de personnes	Élèves de Cébazat Châteaugay - Blanzat	Élèves hors Cébazat Châteaugay - Blanzat
1^{er} CATÉGORIE	1	113 €	187 €
• formation musicale seule	2	205 €	339 €
	3	278 €	462 €
(ou chorale seule)	4	333 €	552 €
	5	371 €	613 €
2^e CATÉGORIE	1	168 €	276 €
• formation musicale + une seule discipline	2	316 €	513 €
(ou une seule discipline)	3	446 €	738 €
	4	557 €	920 €
	5	650 €	1 074 €
3^e CATÉGORIE	1	Tarif de la 2 ^e catégorie	Tarif de la 2 ^e catégorie
• formation musicale + deux disciplines	2	+ 84 €	+ 138 €
(ou deux disciplines)	3	par instrument supplémentaire	par instrument supplémentaire
	4		
	5		
4^e CATÉGORIE			
• Classe d'éveil (5 à 7 ans)	1	74 €	125 €
• Location d'instrument	1 instr.	97 €	157 €

PETITE ENFANCE

Halte-garderie

	Enfants de Cébazat	Hors commune
• Heure de garderie	2,46 €	3,70 €
• Caution pour places réservées en halte-garderie	30,00 €	30,00 €

Crèche

- Les tarifs sont fixés par la CNAF.
- Caution : 110 €.

À NOTER : les prestations de l'orchestre d'harmonie ainsi que les droits de places restent inchangés.

ENFANCE-JEUNESSE

Centre de loisirs sans hébergement à compter du 1^{er} juillet 2008

	Enfants de Cébazat			Hors commune
	Barème 1	Barème 2	Barème 3	
• 1/2 journée sans repas	4,54 €	5,51 €	6,74 €	9,81 €
• 1/2 journée avec repas	7,61 €	8,98 €	10,78 €	14,97 €
• Journée complète avec repas*	9,81 €	11,76 €	14,02 €	19,73 €
• Journée avec nuitée (journée + repas soir + nuit)	16,04 €	18,58 €	21,35 €	27,36 €

Les barèmes sont fonction du quotient familial.

* Barème "Allocations familiales" (pour les familles qui peuvent y prétendre); celui-ci ne s'applique que pour les prestations suivantes : "Journée complète avec repas" à 6,85 € et "Journée avec nuitée" à 12,08 €

Restaurant scolaire

Repas	Enfants de Cébazat			Hors commune
	Barème 1	Barème 2	Barème 3	
	2,99 €	3,53 €	4,06 €	4,99 €

Les barèmes sont fonction du quotient familial.

Garderie et études surveillées

11,10 € par mois